Questions ouvrières

M. Cullen: Je suis fier de représenter le ministère. Je répondrai à l'avenir aux questions, quelle que soit la façon dont les députés s'adressent à moi. Je tenais cependant à faire cette mise au point au nom des 25,000 fonctionnaires que j'ai l'honneur de représenter.

Des voix: Bravo!

- M. Stevens: Monsieur l'Orateur, à propos du rappel au Règlement du ministre, je me demande s'il serait moins vexé si on le qualifiait de ministre de l'Emploi et de l'Immigration responsable du chômage?
- M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Comme je ne suis plus ministre, personne ne pourra m'accuser d'être chatouilleux sur ce point. Quand j'étais ministre, on s'en est pris à moi à maintes occasions. Je ne l'ai jamais pris en mauvaise part, car je m'y attendais. Maintenant que j'assiste à la période des questions en qualité de simple député, il me semble que la plus élémentaire courtoisie exige que les députés désignent les ministres par leur titre officiel. Le contraire crée une très mauvaise impression dans tout le pays. J'espère que je ne me verrai pas dans l'obligation de dire aux députés d'en face qu'ils sont malappris.
- M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'objection plutôt futile formulée par le ministre, je voudrais simplement demander ceci: est-il contraire au Règlement d'appeler un chat un chat à la Chambre?
- M. l'Orateur: Le député de Northumberland-Durham me demande si cela est vraiment contraire au Règlement. Je n'en sais trop rien. C'est peut-être le cas. J'ai hésité à intervenir. Je sais que cela s'est déjà produit à plusieurs reprises dans le passé et je me demande si la question a été soulevée. Il faudrait peut-être que j'étudie ce point, afin de décider s'il est contraire au Règlement de transformer de cette manière le titre d'un ministre, lorsqu'on lui pose une question. Je ne sais vraiment pas. Comme le député m'a demandé de m'occuper de la question, je vais voir si cela est contraire aux règles des débats parlementaires. Je ne sais pas. Je vais étudier la question.

[Plus tard]

- M. Alexander: Ce ne sera pas long, monsieur l'Orateur. Je voudrais simplement dire que je suis touché par la susceptibilité du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, que j'observe depuis un certain temps. Je lui conseillerais de suivre le vieux dicton qui dit: Qui craint le danger ne doit pas aller en mer. Vu son comportement à la Chambre ces derniers jours, tout ce que je peux lui dire, c'est qu'il devrait rester à terre, car on peut vraiment dire que c'est le plus grand pleurnicheur qui ait jamais occupé les banquettes ministérielles.
- M. Ellis: Monsieur l'Orateur, mon très bref rappel au Règlement a trait à un article injurieux de la Presse canadienne publié dans les journaux d'agglomération métropolitaines aujourd'hui même. Cet article semble indiquer que la population de Belleville est composée de racistes et de francophobes. C'est un aperçu tout à fait inexact de la vie à Belleville, qui m'empêche de représenter équitablement ces gens. Je voudrais dissiper tout malentendu et répudier tout préjugé de ce genre.

Des voix: Bravo!

[M. Alexander.]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre au sujet des travaux de la Chambre. Nous avons discuté auparavant les mesures qu'il a l'intention de présenter. Peut-il confirmer aujourd'hui l'ordre dans lequel les mesures législatives seront présentées à la Chambre lorsque l'étude du bill C-11 sera terminée.

Je me demande s'il peut en même temps donner des précisions au sujet du projet de loi sur le pipe-line, qui a fait l'objet de questions à la Chambre, et des importants contrats pour les industries canadiennes? Quelle est l'intention du gouvernement en ce qui concerne la présentation d'un projet de loi sur le pipe-line à la Chambre? Se propose-t-il de présenter ce projet de loi à la Chambre avant l'ajournement de Noël? Si oui, je lui saurais gré de me répondre. Sinon, le gouvernement peut-il nous dire quand nous obtiendrons le projet de loi, afin que les intéressés puissent l'étudier dès qu'il aura été imprimé?

M. MacEachen: Au sujet du bill relatif au pipe-line, monsieur l'Orateur, je m'attendais qu'il serait présenté à la Chambre avant le congé de Noël. Il ne pourra plus maintenant être adopté. Le délai nous donnera à tous plus de temps pour parfaire cette mesure législative très complexe. Nous avons certes l'intention de la présenter à la Chambre dès la reprise de la session en janvier prochain.

Les travaux de la Chambre pour la semaine prochaine sont les mêmes que ceux que nous avons annoncés jeudi dernier en réponse à la question du député de Grenville-Carleton. Je propose cependant que nous nous occupions du bill tendant à modifier la loi électorale du Canada dès que le comité nous le renverra.

J'aimerais en outre faire écho à une observation que le très honorable député de Prince-Albert a formulée hier à propos d'un débat sur les affaires étrangères. Serait-il possible d'accélérer l'étude de la mesure à l'étude en ce moment et celle du bill tendant à modifier la loi électorale du Canada, de façon à pouvoir consacrer un ou deux jours avant Noël à débattre cette question? Je ne fais que signaler cette possibilité.

• (1512)

M. Baker (Grenville-Carleton): Je pense que nous sommes en train de faire des progrès, monsieur l'Orateur, et j'espère que le gouvernement décidera de réserver la période de temps à laquelle il songe, lorsqu'on aura fini de discuter et qu'on aura clos le très important débat sur cette affaire. Mais cela constitue de toute façon un sujet dont nous pouvons débattre avec notre esprit de collaboration coutumière, quand se présentera un moment opportun.

Je tiens à soulever une autre question importante concernant les travaux de la Chambre. Le député d'Eglinton l'a déjà évoquée. Les gens se rappelleront sans doute que le député d'Eglinton, aidé en cela par d'autres députés du gouvernement et de l'opposition à la Chambre des communes, a beaucoup contribué à l'institution d'un hansard électronique et à l'introduction de la télévision à la Chambre des communes. A la suite de quoi tous les députés ont conçu l'espoir que le Parlement aurait davantage de comptes à rendre aux Canadiens et qu'il s'efforcerait de satisfaire leur désir de comprendre l'évolution des affaires publiques. Nous avions également espéré que le gouvernement cesserait de faire ses déclarations habi-